

21 juillet 2006

N° 2006– 2108

TESFRAN PROMESSES

Notice complémentaire à celles n°2006 – 2039 du 13 juillet 2006

Modification du calendrier d'introduction

- Prolongation de la diffusion de titres dans le public dans le cadre du Placement Global jusqu'au 27 juillet 2006 et de l'Offre à Prix Ferme jusqu'au 26 juillet 2006
- Introduction et première cotation des actions reportées au 27 juillet 2006
- Ouverture des négociations le 28 juillet 2006 – conditions particulières de négociations du 28 juillet au 1^{er} août 2006 inclus.

TESFRAN a publié un communiqué informant le marché de la prolongation de l'offre dans le cadre de son introduction. En conséquence, la centralisation de l'OPF prévue le 25 juillet 2006 par l'avis 2006 - 2039 est reportée au 27 juillet 2006. Un avis financier sera publié par Tesfran dans deux journaux financiers de diffusion nationale au plus tard le 25 juillet 2006. Les donneurs d'ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme disposeront d'un délai de deux jours de bourse à compter de la publication de cet avis financier pour, s'ils le souhaitent, révoquer avant la clôture de l'Offre à Prix Ferme les ordres émis avant cette publication, auprès des établissements qui auront reçu ces ordres. De nouveaux ordres irrévocables pourront être émis jusqu'au 26 juillet 2006

I. NOUVEAU CALENDRIER DE L'OPERATION

- **Date de première cotation** : **27 juillet 2006**
- Durée du placement : jusqu'au 27 juillet 2006 à 12 heures
- Durée de l'OPF : jusqu'au 26 juillet 2006 à 17 heures
- Début des négociations * : 28 juillet 2006

(*) sous la forme de promesses .

En conséquence, la date de règlement-livraison est prévue le 1^{er} août 2006 et l'option de Surallocation consentie à Société Générale pourra être exercée à tout moment, en tout ou partie, jusqu'au 25 août 2006.

II. LIBELLE ET TRANSMISSION DES ORDRES

Les clients devront transmettre leurs ordres d'achat **au plus tard le 26 juillet 2006 à 17h** aux intermédiaires financiers.

Les ordres d'achat de la clientèle seront irrévocables et leur validité sera limitée à la journée d'introduction et de première cotation soit le 27 juillet 2006. Les ordres sont exprimés en **nombre d'actions demandées** et devront être limités au prix d'offre soit 20€.

En application de l'article P 1.2.16 des règles d'organisation et de fonctionnement d'Euronext Paris, les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés :

- Fractions d'ordre A1 : entre 1 et 100 titres inclus.
- Fractions d'ordre A2 : au-delà de 100 titres.

Les intermédiaires financiers transmettront les ordres d'achat dont ils sont dépositaires au(x) membre(s) de marché de leur choix.

Le 27 juillet 2006 à 10h00, au plus tard, les membres du marché transmettront à EURONEXT PARIS SA par télécopie (n° 01 49 27 16 00) un état récapitulatif des ordres d'achat dont ils sont dépositaires selon le modèle reproduit en annexe. Cet état devra mentionner le nombre d'ordres et de titres demandés précisant la répartition entre les fractions d'ordres A1 et A2.

Conditions d'exécution des ordres : sauf dans l'hypothèse où les ordres seraient répondus à 100% des quantités de titres demandées, les fractions d'ordres A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordres A2.

Résultat de l'Offre à Prix Ferme : le résultat de l'OPF fera l'objet d'un avis publié le 27 juillet 2006 précisant notamment les pourcentages de réduction qui seront éventuellement appliqués aux fractions d'ordres ainsi que les conditions d'ouverture du système NSC le 28 juillet 2006.

Règlement/Livraison : Les opérations de règlement/livraison des négociations du 27 juillet 2006 seront effectuées au moyen du service livraison par accord bilatéral RELIT+(SLAB RELIT), d'une part entre la Parel (affilié 528) et les adhérents acheteurs, d'autre part entre les adhérents et les intermédiaires collecteurs d'ordres, le 1^{er} août 2006. L'ensemble des instructions SLAB devra être introduit dans le système au plus tard le 31 juillet 2006 à 12h. L'instruction aura comme date de négociation le 27 juillet 2006.

III. OBSERVATIONS TECHNIQUES ET DIVERSES

<u>Désignation de la société jusqu'au 1^{er} août 2006 inclus</u>	: TESFRAN Promesses
<u>Désignation de la société à partir du 2 août 2006</u>	: TESFRAN
<u>Etablissement Introduceur</u>	: Société Générale
<u>Service des titres et service financier</u>	: Société Générale
<u>Cotation</u>	: Dès le 28 juillet 2006, les actions TESFRAN PROMESSES seront cotées sur le système NSC, en continu, groupe de valeurs 16
<u>Mnémonique</u>	: TEF
<u>Code ISIN</u>	: FR0010358812
<u>Secteur d'activité ICB</u>	: 8000-8700-8730-8733 – Real Estate Holding &Development

NOTA – Conformément aux dispositions de l'article 31 de la loi de finances pour 1992, l'impôt de bourse ne sera pas perçu sur les négociations réalisées le jour de l'introduction, et ce jour seulement, soit le 27 juillet 2006. Il appartiendra aux intermédiaires financiers de ne faire figurer sur les avis d'opéré correspondant aux opérations réalisées le 27 juillet 2006 que les frais de courtage à l'exclusion de tout impôt de bourse.

Le prospectus qui a reçu le visa N° 06-261 en date du 12 juillet 2006 par l'Autorité des Marchés Financiers se compose d'un document de base enregistré sous le numéro I.06-0115 en date du 5 juillet 2006 et d'une note d'opération.

Modèle d'état récapitulatif à utiliser
par les membres du marché

Document à adresser à EURONEXT PARIS SA
Le 27 juillet 2006 à 10 heures au plus tard

par télécopie au n° : 01 49 27 16 00

OPF DES ACTIONS TESFRAN PROMESSES

Membre dépositaire affilié Euroclear France n°

Adresse.....

Nom de la personne responsable N° de téléphone

Décomposition des ordres d'achat	Nombre d'ordres	Nombre de titres
Fractions d'ordres A1 : entre 1 et 100 titres inclus		
Fractions d'ordres A2 : au-delà de 100 titres		

-
- un même donneur d'ordres ne peut émettre qu'un seul ordre qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers ;
 - s'agissant d'un compte joint, il ne peut être émis au maximum que le nombre d'ordres égal au nombre de titulaires de ce compte.

TESFRAN PROMESSES

Complementary notice to N°2006 –2039 dated July 13th 2006

Modification of the terms for the listing

- Extension of the offering of shares to the public until July 27th 2006 for the Global Placement and until July 26th 2006 for the Fixed-Price Offer
- Introduction and first quotation of shares postponed to July 27th 2006.
- Beginning of trading on NSC as of July 28th 2006 – special trading conditions from July 28th to August 1st 2006

TESFRAN has published a press release about the extension of the offering in the context of its IPO. As a consequence, the OPF centralisation scheduled for June 25th 2006 announced in the notice 2006 – 2039 is postponed to July 27th 2006. The orders givers will have the possibility to revoke their orders in a period of two trading days after the publishing of the press release by the establishments which received the orders. New irrevocable orders could be issued until July 26th 2006.

I. NEW CALENDAR OF THE OFFER

- **Date of first listing** : **July 27th, 2006,**
- Period of the Placement : up to July 27th, 2006 (12:00),
- Period of the OPF : up to July 26th, 2006 (5:00 pm) inclusive,
- Beginning of trading* : July 28th 2006.

(*) under promises form

Consequently, the date of settlement/delivery of shares is planned on August 1st 2006 and the over-allocation option could be exercised, in whole or in part, until August 25th 2006.

II. ORDER TYPES AND TRANSMISSION

Clients will send their purchase orders to the intermediaries latest **by 5:00 p.m. on July 26th 2006.**

Purchase orders placed are irrevocable and their validity will be limited on the introduction day, that is on July 27th 2006. Orders will be stated in terms of number of shares and will be deemed to be stipulated at the Offer Price i.e. €20.

Pursuant to article P 1.2.16 of the Market Rules of Euronext Paris SA, purchase orders of more than 100 shares issued under the OPF will be divided in two categories :

- A1 order portions : between 1-100 shares inclusive ;
- A2 order portions : more than 100 shares.

Financial intermediaries shall send the purchase orders that they have received to the market member(s) of their choice.

Latest by 10:00 a.m. on July 27th 2006, the market members shall fax Euronext Paris SA (on 01.49.27.16.00) a list of the purchase orders they have received, using the model given in appendix. The report should break down the number of orders and shares requested for A1 and A2 order portions using the model given in appendix.

Execution of orders : unless all orders are filled in full, A1 order portions shall receive preferential treatment over A2 order portions.

Result of the OPF : the result of the OPF will be given in a notice that should be published by Euronext Paris SA on July 27th 2006. This notice will specify the price and any scale-back rates that may be applicable to the fraction of orders and trading conditions.

Settlement/Delivery of shares acquired under the OPO : settlement/delivery of July 27th 2006 trades will be done through the delivery service of bilateral agreement RELIT+, on one hand between Parel (Euroclear affiliate n° 528) for Société Générale and purchasing members, and on the other hand between members and intermediaries accepting orders, on August 1st 2006. All SLAB RELIT+ instructions should be entered in the system by 12:00 a.m. on July 31st 2006. The trading day shown on instructions will be July 27th 2006.

III. TECHNICAL AND OTHER COMMENTS

<u>Company name up to August 1st 2006</u>	: TESFRAN Promesses
<u>Company name from August 2nd 2006</u>	: TESFRAN
<u>Listing Intermediaries</u>	: Société Générale
<u>Securities and financial services</u>	: Société Générale
<u>Trading</u>	: From July 28 th 2006, the shares will be listed on the NSC, in continu, trading category 16
<u>Symbol</u>	: TEF
<u>ISIN Code</u>	: FR0010358812
<u>ICB sector</u>	: 8000-8700-8730-8733 – Real Estate Holding & Development

NOTA – According to the provisions in article 31 of la loi de finances for 1992, the Stock Exchange tax will not be collected on trades conducted on the day of introduction and on this day only, on July 27th 2006. The financial intermediaries will have to ensure that only the brokerage, and no Stock Exchange tax, appears on the operation notice corresponding to the operations conducted on July 27th 2006.

The prospectus received visa n° 06-261 dated July 12th 2006 from the Autorité des Marchés Financiers. It is composed of a "document de base" registered by the Autorité des marchés financiers on July 5th 2006 under n° I.06-115 and a securities note.

Model form to be used by intermediaries

Fax this document to EURONEXT PARIS SA
By 10:00 am (Paris mean time) on July 27th 2006
on 01 49 27 16 00

FIXED-PRICE OFFER FOR TESFRAN PROMESSES SHARES

Member accepting orders Euroclear France member n°

Address

Contact.....Telephone number.... ..

Fax number :

	Number of order portions	Number of shares
A1 order portions : 1 - 100 shares inclusive		
A2 order portions : more than 100 shares		

Clients may place only one order each which may not be shared out among intermediaries ; a maximum number of orders equal to the number of holders for an account of more than one holder may be placed.
